

**Commune de VILLIERS-SAINT-DENIS.**

**Avis d'ouverture d'enquête publique.**

Par arrêté N° 2022/41 en date du 2 septembre 2022 Monsieur le maire de la commune de Villiers-Saint-Denis a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le **projet d'étude de zonage pluvial** de la commune prescrit le 12 décembre 2019 par le conseil municipal.

Monsieur Alain LOBGEAIS, ingénieur chimiste, a été désigné par le Tribunal Administratif d'Amiens en qualité de commissaire enquêteur pour mener cette enquête publique.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Villiers-Saint-Denis, siège de l'enquête, du 12 octobre 2022, 9 heures, au 15 novembre 2022, 12 heures, soit 35 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie comme suit :

<b>Date</b>	<b>Heures</b>	<b>Lieu</b>
Mercredi 12 octobre 2022	9 heures à 12 heures	Mairie de Villiers-Saint-Denis
Vendredi 28 octobre 2022	15 heures à 18 heures	Mairie de Villiers-Saint-Denis
Mardi 15 novembre 2022.	9 heures à 12 heures	Mairie de Villiers-Saint-Denis

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner d'éventuelles observations et propositions sur le registre d'enquête mise à sa disposition ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Villiers-Saint-Denis.

Et aussi les adresser par voie électronique à l'adresse suivante : [contact@mairievsd.fr](mailto:contact@mairievsd.fr)

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier se rapportant au projet de l'étude de zonage pluvial sera également disponible sur le site internet suivant :

<https://communaute-charlysurmarne.fr/Villiers-Saint-Denis>

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Villiers-Saint-Denis pendant 12 mois.

Au terme de cette enquête publique, le conseil municipal approuvera le projet de zonage pluvial de la commune par délibération, éventuellement complétée pour tenir compte des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur.

Villiers-Saint-Denis,  
Le 2 septembre 2022  
Le Maire,  
**Jean PLATEAUX**

